



## CONSEIL MUNICIPAL DE CERILLY DES 25 JUIN 2020 ET 10 JUILLET 2020

### COMPTE-RENDUS

Le 25 juin 2020, le conseil municipal de Cérilly s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien THEVENOUX, Maire

**Présents:** Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn GALMARD, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Christine RASTOILE, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant qu'une commission communale des impôts directs, chargée d'évaluer et de réviser les valeurs locatives des locaux communaux d'habitation, doit être instituée dans chaque commune, **PROPOSE** une liste de 24 contribuables au Directeur Départemental des Finances Publiques, lequel désignera parmi cette liste 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants)

**DECIDE** de candidater à l'appel à manifester de l'intérêt concernant un terrain accueillant un village d'enfants de 40 places, lancé par le Conseil Départemental.

**APPROUVE** la convention entre le Département et la commune pour l'aménagement d'accessibilité de l'arrêt routier d'autocars interurbains « Cérilly/abribus ».

**ACCEPTTE** la proposition de M PERRON Fabrice pour la vente de foin des champs du Plan de Foire et du Champ Coudray pour 100,00 €.

**APPROUVE** l'acquisition d'une parcelle cadastrée B 657 d'une superficie de 3 600 m<sup>2</sup>, située dans la ZA de la Font Pichot, au prix de 4 000,00 € net vendeur.

Considérant la décision d'Auvergne Habitat de démolir les 2 bâtiments de la résidence Charles-Philippe sis place du 8 mai 1945 et de céder à la commune les parcelles concernées pour l'euro symbolique, **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AK 268 et AK 349 d'une superficie de 2 500 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE** l'accueil d'un spectacle proposé par la compagnie théâtrale Le P'tit Bastringue au cours de cette année, « L'Homme qui plantait des arbres » d'après l'œuvre de Jean Giono, au prix de 1 000,00 € et **AUTORISE** le Maire à demander la subvention départementale de 350,00 €.

**APPROUVE** la motion portant sur l'opposition à l'annonce de la fermeture de la base du Dragon 63 (hélicoptère de la Sécurité Civile) intervenant dans l'Allier pendant la période estivale, suite à une décision de transfert de ce moyen de secours vers la Lozère du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2020.

---

Le 10 juillet 2020, le conseil municipal de Cérilly s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien THEVENOUX, Maire

**Présents:** Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn GALMARD, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Christine RASTOILE, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX

**Procuration** : Madame Véronique PAULMIER à Monsieur Fabien THEVENOUX

### **LE CONSEIL MUNICIPAL ,**

Considérant la nécessité de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élections des sénateurs et qu'une seule liste de candidats a été déposée, **PROCEDE** à l'élection des délégués du conseil municipal et **DESIGNE** :

- 3 délégués titulaires, Thierry LASSAUZE, Véronique PAULMIER, Fabien THEVENOUX
- 3 délégués suppléants, Nolwenn GALMARD, Stéphane DESFORGES, Roger SOUCHAL

**APPROUVE** la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune relative à des travaux de raccordement de ligne électrique souterraine située à la Vigne au Bois et devant desservir « les Pâtureaux ».

**ACCEPTTE** la mutation de la licence IV à l'ENVOL sise 54 avenue Jean Jaurès (acquise par la commune par acte notarié en 2018) et **APPROUVE** la convention de mise à disposition gratuite de celle-ci à compter du 15 juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2021 aux futurs exploitants Mr et Mme SEGUI Laurent et Isabelle

Considérant la demande de l'association « FOU ALLIER » sise à Saint-Palais (Allier) de dispenser des cours de danse dans la Salle des Fêtes dès septembre 2020, **ACCEPTTE** la mise à disposition gratuite de la salle pour y dispenser des cours de danse à la condition de transférer le siège de l'association à Cérilly.

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'association POLYMORPHE CORP sise à Cérilly, « le Rutin » afin de développer leur activité de création artistique et de promotion du territoire rural.

Cérilly, le 24 Juillet 2020

Le Maire,

**Fabien THEVENOUX**